

Resp. client:  
N° commande:  
N° client:



OCB vzw  
Member of OCB Group

ProKo.: LS01  
N° rapport : 6126269  
N° rapp. prov.:  
Date: 09/10/2023

Client / Mandant :

LES BRULINS 225  
6927 RESTEIGNE

Département: ELE

**RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT ou TBT**  
**(Livre 1 - AR 08/09/2019) - Direction général de l'Énergie**  
(exécuté sous l'accréditation BELAC INSP-205 suivant procédure QPRO/ELE/001, §7.3)

**IDENTIFICATION**

Organ. de contrôle: OCB vzw, Kon. Astridlaan 60, Kontich 2550, BE0404.312.034 Agent-visiteur: 644 MOREAUX PIERRE  
Propriété / exploit./gestionn.: Adresse: LES BRULINS 225  
6927 RESTEIGNE  
Installat. / respons. travaux: Nom: Adresse: LES BRULINS 225  
6927 RESTEIGNE T.V.A.:  
Adresse installation: LES BRULINS 225 RESTEIGNE 6927 Cabine HT - privée: NON  
Type installation: unité d'habitation Appareil/install. ID:  
EAN nr.: 541449020708666332 Gestionn. Rés.: ORES Compteur: 270331 Compteur nuit :

**CONTROLE**

Base: AR du 8/09/2019 établissant le livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.  
Type: visite de contrôle (chap. 6.5)  
Kies een item.  
Date installation: ☐ avant 01/10/1981 ☐ entre 01/10/1981 et 01/06/2020 ☒ entre 01/06/2020 et 01/06/2023 ☐ dès 01/06/2023  
Dérogations: partie 8 du livre 1: pas appliqué et point 1 du sous-section 6.5.8.1: appliqué  
Date: 05/10/2023 Contrôle suivant dans 300 mois, ou avant le 31/10/2048  
Contenu: Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection.  
Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

**INSTALLATION**

Présence tension: présente Raccordement: réseau souterrain Fourreau: placé Plaque d'isolat.: présente  
Tension nominal: 1 x 240V Protection max.: 32A Protection princip.: aut. 2p Interr. princip.: interr. diff. général  
32A  
Liaison comptage-coffre de repart.: type câble: EXVB nombre conduct.: 4 section: 10 mm<sup>2</sup>  
Câble de raccordement au réseau: type câble: EXVB nombre conduct.: 4 section: 10 mm<sup>2</sup>  
Prise de terre genre: individuelle accessibilité: en ordre  
Électrode de terre: type: barres section: 16 mm<sup>2</sup>  
Interrupteur Diff.: général: 2p 40A/300mA supplémentaire: 2p 40A/300mA  
Schéma unifilaire et plan de position: ☒ voir annexe ☐ références:  
Exécutée conform. aux schémas et plan: en ordre État du matériel fixe ou - à pose fixe: en ordre  
Installations spéciales: ☐ photovoltaïque ☐ piscine ☐ sauna ☐ aliment. véhic. électrique ☐ -  
Ne sont pas encore ☐ cuisine ☐ salle de bains ☐ chauffage central ☐ compteur de gaz ☐ compteur d'eau  
placés: ☐ luminaires ☐ principale - ☐ supplémentaire liaison équipotentielle  
Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux, incl. réserve: 10  
DIFF 300MA 40A 2P2D TYPE A  
DIFF 30MA 40A 2P2D TYPE A  
9X DIJ 20A 2P2D COURBE C  
1 DIJ 16A 2P2D COURBE C

**RESULTATS**

Résist. d'isolem. général: 1.684 MOhm Résistance de dispersion: 29.95 Ohm  
Bouton d'essai diff.: en ordre Boucle de défaut: en ordre Continuité PE et liaison équipotentielle: en ordre  
Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre contact indirect: en ordre  
Protection contre la surintensité: en ordre Protection des appareils classe I fixe ou à poste fixe: en ordre

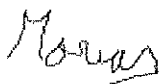
**CONSTATATIONS** - Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) – les numéros réfèrent aux infractions standardisées

|   |                                                                                                                                                                            |
|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N | 1. Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc. |
| I | Néant                                                                                                                                                                      |

**CONCLUSION**

■ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.  
Le prochain contrôle est à effectuer **au plus tard à la date du suivant contrôle mentionnée ci-dessus**.  
Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) courant différentiel à l'origine de l'installation sont scellées.

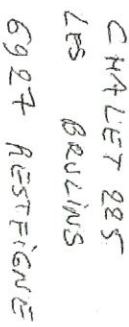
Pour le Directeur Technique,

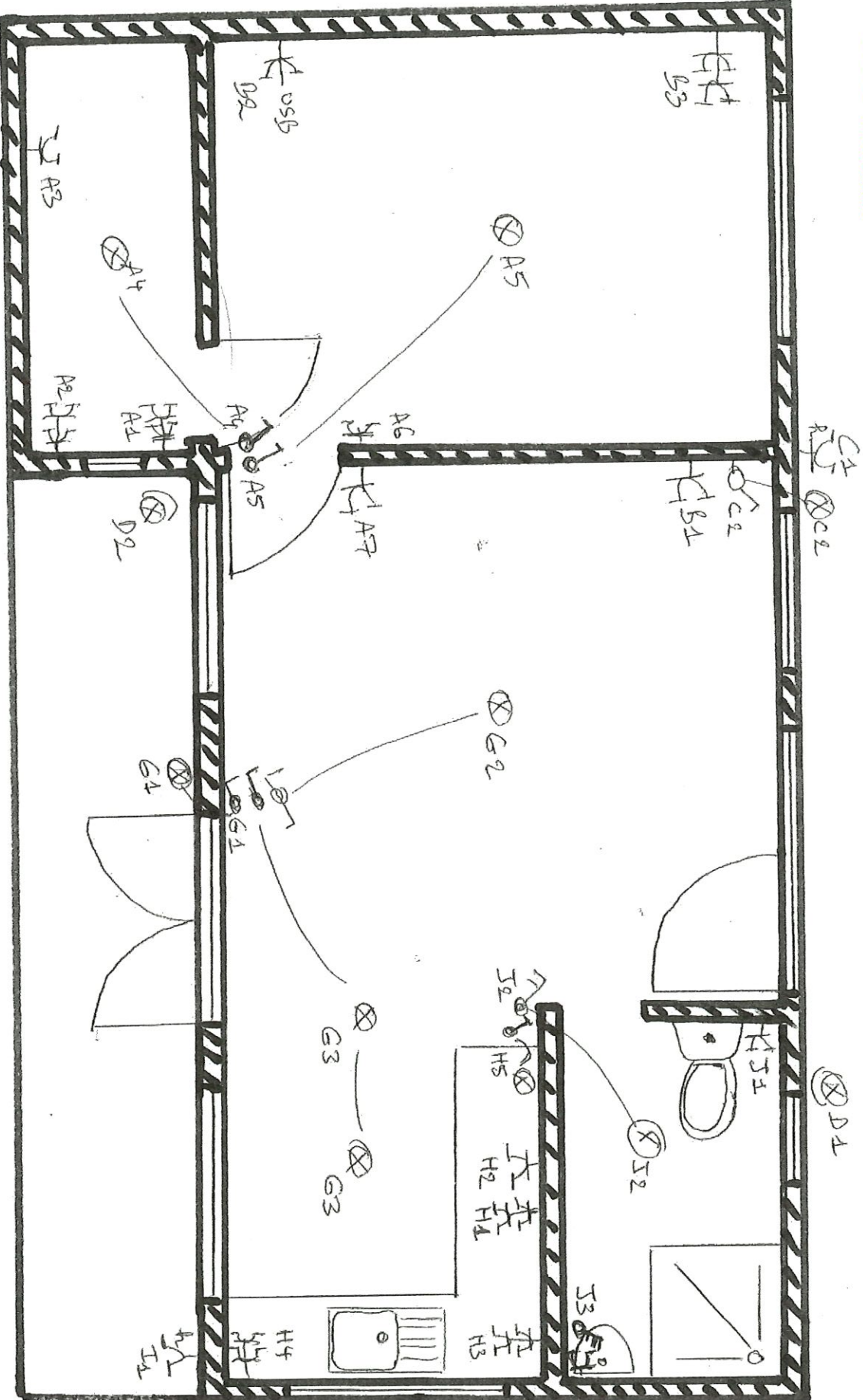


Ir. G. Croes

**CONSEILS / PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Lisez les prescriptions réglementaires par ce lien: [https://www.ocb.be/documenten/2020/Information\\_prescriptions\\_reglementaires.pdf](https://www.ocb.be/documenten/2020/Information_prescriptions_reglementaires.pdf)





CHALET 225  
 LES GRÜLINS  
 6927 RESTEIGNE